



A tous les Brinonnais,

Dans un contexte particulièrement tendu, en raison de la crise sanitaire que nous traversons, je me permets de vous adresser ce message de réconfort.

Toute la municipalité se mobilise pour faire face à cette crise, les services administratifs sont maintenus : Mairie, Agence Postale communale, portage des repas à domicile, écoles pour les enfants des soignants et le service technique.

Une permanence téléphonique est mise en place, le site internet (www.ville-brinon.fr) est tenu à jour, et même, une page Facebook est mise à la disposition des citoyens (**Brinon sur Sauldre**).

Je remercie particulièrement le personnel pour son assiduité et son engagement exemplaire qui nous permet, nous élus d'être au plus près des informations émanant de la Préfecture, de la Région, du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne. Au jour le jour, nous sommes informés de la situation et des dispositions à prendre pour endiguer ce fléau.

Je tiens à remercier, également, tous les acteurs économiques et sociaux qui œuvrent au maintien de nos activités essentielles, les commerçants, artisans, professions libérales qui ne comptent plus leurs heures, les soignants et personnel d'encadrement (auxiliaire de vie, aide-ménagère) pour qui la tâche est ardue face à des personnes vulnérables, isolées et inquiètes.

Chacun doit prendre conscience de cette situation sanitaire grave et respecter les consignes pour retrouver au plus vite le bien vivre à Brinon. Ce sacrifice est passager mais indispensable pour retrouver la sérénité et la libre circulation.

Je sais que le moment est mal choisi, mais je tiens à remercier tous les Brinonnais qui nous ont permis d'être élus au premier tour. Le Conseil municipal n'est pas encore en place mais chacun d'entre-nous prend conscience de son rôle à jouer dans cette bataille.

Les décisions importantes sont prises pour faire face aux demandes des citoyens.

N'hésitez pas à joindre la Mairie au 02.48.81.52.70 pour toute question pertinente liée au coronavirus Covid19.

Les entreprises en difficultés financières peuvent d'ores et déjà contacter les services dédiés pour obtenir une aide du fonds de solidarité. Rendez-vous sur le site internet : www.impots.gouv.fr/portail ou directement sur le site : www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises

Soyez prudents et respectez les consignes de confinement même si le soleil s'invite actuellement, ce qui rend la situation moins morose, mais incite certains d'entre vous à se balader, ce qui est formellement interdit par arrêté préfectoral N°2020-0266 du 31 mars 2020 portant limitation des accès dans les bois et forêts mais aussi l'arrêté préfectoral N°2020-0265 du 31 mars 2020 interdisant les sites accessibles au public comme les bords du canal, de la rivière, de l'étang, et des parcs et jardins comme le jardin anglais (arrêtés consultables sur le site de la préfecture du Cher).

Les déplacements doivent être réduits au maximum pour des activités nécessaires : travail, courses de première nécessité, et doivent faire l'objet d'une attestation de déplacement dérogatoire, horodatée et signée. Pour les personnes qui continuent à travailler, ils doivent avoir sur eux un justificatif de déplacement professionnel.

Plus nous appliquerons ces obligations, et plus vite, nous aurons la joie de nous retrouver.

Ma pensée va aussi aux familles endeuillées et je leur apporte toute ma gratitude et mon soutien face à cette épreuve douloureuse.

Le Maire,
Lionel POINTARD